



**PAROLE À...**

Nicolas RIBO

P.10

**LE DOSSIER**

**Travail à distance**

P.11

# SOMMAIRE

## P.3 / ÉDITORIAL

par Marie BUISSON

## P.4 / ACTUALITÉ

- . protocole LPR
- . rentrée scolaire
- . AFPA victoire au T.A.
- . Financement des assos
- . Sport
- . Journée du mariage

## P.10 / PAROLE À...

. Nicolas RIBO

## P.11 / LE DOSSIER

. Télé-travail ou travail à distance

## P.15 / VIE FÉDÉRALE

- . La retraite d'Agnès
- . Formation syndicale
- . Recours au CNESER

## P.18 / INTERNATIONAL

- . Liban
- . Métiers féminisés

## P.20 / RETRAITÉ·ES

- Continuité de la vie syndicale
- . covid 19
- . ordre démocratique suspendu
- . état des lieux de rentrée
- . à propos du masque

Page 17



Militantes du collectif BDDF



Visuels des revendications CBDDF (mars 2018)

## le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directrice de publication  
Marie BUISSON  
n° CPPAP 0325 S 05498  
Trimestriel 1 €  
FERC - CGT Case 544  
93515 Montreuil Cedex  
Imprimerie Rivet Presse Édition





Cet été a commencé par l'arrivée de Jean Castex et un remaniement ministériel qui s'apparente plutôt à un jeu de chaises musicales. Les nominations de Gérald Darmanin à l'Intérieur

et d'Éric Dupont-Moretti à la justice sont un signe politique pour les femmes et un appel à la vigilance pour les militant-es. Nous devons poursuivre nos actions de lutte contre les violences faites aux femmes au travail, au syndicat et à la maison mais également rester mobilisés avec les jeunes filles et les jeunes femmes qui exigent que l'on respecte leur droit à disposer de leurs corps et de leurs vêtements.

Dans nos champs fédéraux nous gardons nos principaux ministres de tutelle. Si Jean-Michel Blanquer a animé notre été avec ses « vacances apprenantes », Mme Vidal anime notre rentrée avec le passage de sa loi de programmation de la recherche qui doit être examinée en procédure accélérée. La crise sanitaire et ce qu'elle a mis en lumière sur le manque de financements pérennes pour la recherche publique n'ont absolument pas modifié les projets gouvernementaux ! Les places supplémentaires dans les universités pour faire face à l'afflux de bachelier-es ont encore une fois été créées sans moyens : on a ajouté des chaises mais pas de personnels !

Le gouvernement Castex poursuit bien la politique menée par E. Philippe : après avoir mis en avant l'importance du travail des « premiers de corvée » et fait croire dans quelques discours que l'intérêt général pouvait primer sur les intérêts financiers, la vie économique a repris son cours... Les lois et réformes en cours ou à

« démontrer que d'autres choix économiques et politiques sont possibles malgré les crises et même à cause des crises »

venir dans nos secteurs font la démonstration quotidienne qu'au-delà des discours et postures, tout est organisé autour de la rentabilité à court terme et la casse de tout ce qui pourrait l'entraver. Elles vont toutes dans le sens de la casse des droits des salarié-es, de leur précarisation et de l'abandon des ambitions et de l'égalité d'accès des usager-es. Aujourd'hui avec la crise économique qui s'amplifie ce sont des milliers d'emplois et de petites entreprises ou associations qui sont menacés. Nous devons prendre en compte la question de l'emploi, de sa préservation et des embauches dans toutes nos revendications pour répondre aux très fortes inquiétudes de nos collègues et de toute la population, pour démontrer que d'autres choix économiques et politiques sont possibles malgré les crises et même à cause des crises.

Il y a quelques mois le président clamait haut et fort qu'il n'y avait pas « d'argent magique » et cette affirmation guidait tous les choix

dans le public, il se déclarait sans possibilité d'intervenir face aux délocalisations et aux licenciements dans les entreprises. Pourtant l'intervention de l'État au moment du confinement et sa capacité à imposer ses choix en matière de sécurité sanitaire en arrêtant en grande partie la production et en débloquent des fonds très importants pour le chômage partiel, démontre cette possibilité d'autres choix économiques et politiques. Cette séquence a ouvert un très large débat sur notre modèle de développement et sa durabilité. C'est l'occasion d'aller débattre avec les travailleurs et travailleuses de nos champs professionnels, de mettre en débat les propositions porteuses d'espoir de la CGT pour réduire le temps de travail, augmenter les salaires et imposer l'égalité femme-homme, embaucher dans les services publics.

Marie Buisson, secrétaire générale

## LA FERC REFUSE LA LOI DE PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE (LPR) ET LE PROTOCOLE

*Alors qu'arrivent des dizaines de milliers d'étudiant-es supplémentaires, l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) manque de postes, de locaux, de moyens. En temps normal, la rentrée universitaire aurait été très difficile, avec l'épidémie elle devient catastrophique.*

04

Le Lien N°204 - Sept 2020

Quelle réponse du ministère ? Imposer la LPR, rejetée avec force par les personnels et leurs syndicats CGT, FSU, FO, Sud. Au menu : précarité accrue des personnels et des financements ; aucune création de postes de fonctionnaires ! Pour faire passer la pilule, le gouvernement cherche à faire signer un protocole aux syndicats : en échange de primes et de promesses de promotions pour certain-es, il faudrait avaliser la LPR...

**Alors que le texte arrive au Parlement, voici la réponse de la FERC CGT : Voici le communiqué de ses organisations fédérées.**

En cette rentrée, malgré la colère qui se manifeste dans de nombreux secteurs, le gouvernement persiste dans tous ses projets de réforme et poursuit son entreprise de destruction des acquis sociaux.

Pour faire face aux conséquences économiques de la crise, il fait l'impasse sur l'emploi public et les conditions de travail des personnels, alors même que cette crise a mis en évidence la nécessité des services publics.

Dans nos établissements et laboratoires, dans le cadre de décennies d'austérité et de désengagement de l'État, la rentrée est catastrophique.

Après un passage en force dans les instances de consultation, le projet de loi de programmation de la recherche (LPR) va débiter son examen parlementaire en procédure accélérée malgré une très forte contestation.

Le ministère a cherché de façon déloyale à contraindre les organisa-

tions syndicales à signer un protocole d'accord préalable après un simulacre de négociation. Étroitement associé à cette LPR, l'avant-projet de protocole dit « *d'amélioration des rémunérations et des carrières des personnels de l'ESR* » a été adressé aux organisations syndicales fin août, un vendredi soir pour une réunion le lundi et une signature sous huitaine. Puis, une version 2, presque sans aucun bouger, dans un calendrier resserré, sans aucune marge de négociation sérieuse.

De maigres revalorisations qui sont conditionnées à l'acceptation de la loi. Les syndicats non-signataires seraient écartés pour dix ans des discussions concernant la rémunération et la carrière des agent-es et plus largement de tout ce qui touche la mise en œuvre de la loi si elle est votée, à l'exception d'éventuelles (rares) modifications statutaires que le ministère sera obligé de présenter devant les instances : chantage inacceptable !

Ce gouvernement choisirait ses interlocuteur-trices, en dehors de la représentativité et du choix des travailleuses et travailleurs lors des élections : on bafoue la démocratie, c'est inacceptable !!

Ainsi nous ne pouvons signer un protocole avalisant le projet LPR, qui institutionnalise la précarité et la remise en cause de nos statuts, par l'introduction d'un RIFSEEP généralisé, des CDI de mission et chaires de professeur-ses juniors (« tenure tracks », recrutement en dehors de tout cadre statutaire représentant jusqu'à 10 % du corps). Nous refusons le chantage des promotions en contrepartie de création de « tenure tracks ». Nous refusons aussi la généralisation des primes au mérite. Le texte ne prévoit par ailleurs que des augmentations indemnitaires qui sont incertaines, individuelles et bien loin de compenser le gel du point d'indice.

**La FERC CGT ne signera pas ce protocole. Nous exigeons l'abandon de la LPR comme celui du protocole et l'ouverture de véritables négociations sur les carrières et les rémunérations, ainsi que sur le financement des établissements du supérieur et des laboratoires et un plan massif de recrutement de fonctionnaires.**

**La FERC CGT appelle les personnels de l'ESR à la mobilisation.**



## LE PLAN DE RUPTURE, C'EST AUSSI AVEC L'ÉCOLE DE BLANQUER

*En ce qui concerne la rentrée, elle se passe dans la continuité des différentes étapes de la réouverture des écoles et établissements lors du déconfinement : un protocole sanitaire étique, modifié le 27 août à 4 jours ouvrés de la rentrée des élèves, 3 jours de la pré-rentrée du second degré et la veille de celle du premier degré. Certaines des recommandations de ce protocole sont inapplicables, faute d'espace et de personnels ; peu de précisions quant à l'aération des locaux, le fonctionnement de la restauration ou sur l'EPS.*

Pourtant, le ministère a eu plusieurs mois depuis le déconfinement pour prendre les mesures permettant de concilier le retour de l'ensemble des élèves et la distanciation physique préconisée par le protocole... dans les cas où elle est possible.

Un plan d'urgence aurait dû - et doit toujours - être financé, *via* un collectif budgétaire, pour recruter des personnels afin de diminuer les effectifs par classe (comme en Italie), installer des points d'eau supplémentaires ou trouver des solutions pour compenser l'insuffisance de salles pour multiplier les groupes dans les écoles et établissements.

De même, le ministre se refuse à prendre en compte la réalité de l'impact du confinement sur les apprentissages des élèves en refusant un allègement des programmes. Au contraire il exige un « rattrapage » du retard en un trimestre, en privilégiant, comme à son habitude, les « fondamentaux » au détriment de disciplines qu'il juge sans doute annexes.

Pire, il multiplie les évaluations nationales de rentrée, particulièrement chronophages, qui ne peuvent que confronter les élèves à leurs difficultés engendrées par le confinement, alors que la rentrée aurait dû, au contraire, leur permettre de se rassurer.

Le ministre réaffirme par ailleurs le refus du gouvernement de fournir gratuitement les masques aux élèves, ce qui est inacceptable.

Enfin, le gouvernement a renoncé à abandonner totalement les autorisa-



tions d'absences pour les personnels à risques mais en réduisant, comme pour le privé, la liste des pathologies y ouvrant droit et en la refusant aux personnels vivant avec des personnes à risques. C'est inacceptable, la santé des agent-es doit demeurer une priorité.

Pour le reste, Jean-Michel Blanquer ne tire aucun enseignement de la crise sanitaire, économique et sociale comme des inégalités criantes révélées par le confinement. Il poursuit ses réformes (lycée, « fondamentaux », évaluations, territorialisation, direction d'école...) de tri social des élèves, d'attaque contre le caractère national de l'Éducation. La revalorisation des personnels promise se réduit à des annonces après annonces, demeure liée à la contre-réforme des retraites et semble se préparer dans le même esprit que lors des discussions de début d'année. Tout porte à croire que le ministère restera dans la logique des scénarii de revalorisation présentés en janvier, notoirement insuffisants,

qui ne concernaient qu'une partie des enseignant-es et pas les autres catégories de personnels, avec des contreparties et sous forme de primes et non d'augmentation indiciaire.

Deux semaines après la rentrée, les fermetures de classes sont nombreuses et il aura fallu attendre le 14 septembre pour qu'une circulaire du ministère clarifie la situation des personnels dont les enfants ne peuvent être accueillis en classe. L'ARS Bretagne met en doute la qualité des masques et personne ne comprend les critères de fermeture de classe ou d'école/établissement ni les modalités de continuité pédagogique. Bel amateurisme !

**Pour toutes ces raisons, la CGT contribuera à une rentrée offensive et revendicative, pour une hausse des salaires, contre la réforme des retraites et de la Fonction publique et pour des moyens pour une École qui rompe avec la logique de concurrence et de tri social.**

## LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF ANNULE L'HOMOLOGATION DU PSE DE L'AFPA !

*L'homologation du PSE par la DIRECCTE de Seine-Saint-Denis a été annulée par le Tribunal Administratif de Montreuil le 23 juillet. Deux raisons ont motivé cette annulation.*

La première est liée aux catégories professionnelles, qui n'ont pas été déterminées en tenant compte de la nature des fonctions occupées, de la formation, et des acquis de l'expérience, mais en fonction de l'organisation actuelle et future, afin notamment d'inciter les salarié-es au départ volontaire <sup>(1)</sup>.

La seconde est motivée par le défaut de contrôle par la DIRECCTE du contenu des mesures d'évaluation et de prévention des risques prévues par l'AFPA <sup>(2)</sup>.

Les motifs qui fondent ce jugement du TA ne sont pas surprenants : les catégories professionnelles ont été vivement critiquées par la CGT-AFPA, les expert-es et même la DIRECCTE !

Quant à la prévention des risques, rappelons que le TGI de Bobigny avait suspendu le projet à la demande de l'Instance de Coordination des CHSCT en juin 2019, en raison de l'absence de plan de prévention et d'analyse de la charge de travail des salarié-es restants.

Ce jugement conforte la position de la CGT-AFPA qui, aux côtés de SUD-FPA et de salarié-es, avait décidé de contester cette homologation.

Depuis l'annonce de ce projet de licenciements collectifs (1541 licenciements en octobre 2018), la CGT-AFPA n'a eu de cesse de dénoncer cette restructuration qui ne répond pas aux besoins des actif-ves en termes de formation professionnelle : clarification de ses missions et de sa place au sein du service public de la formation professionnelle avec d'autres organismes de formation, sortie du champ concurrentiel, présence territoriale, etc.



Près de deux ans après son annonce et moult rebondissements, c'est donc un véritable camouflet que viennent de subir la direction générale de l'AFPA et les ministères de tutelle, commanditaires de ce lamentable projet.

Pour la CGT-AFPA, cette décision renforce la nécessité d'un débat sur la place de l'AFPA. Les conséquences sociales de la crise globale que nous traversons justifient pleinement de consolider l'AFPA dans ses missions de service public, dans la droite ligne de nos revendications.

En confiant le programme « jeunes décrocheurs 16-18 » à l'AFPA, l'État démontre qu'il a plus que jamais besoin de s'appuyer sur ses organismes de formation publics. Pourtant il ne faudrait pas concurrencer les lycées professionnels. Mais il ne doit pas oublier que le cœur de métier de l'AFPA c'est d'abord la formation professionnelle des adultes et qu'en la matière les besoins présents et à venir sont

gigantesques : transition numérique, écologique, relocalisation, métiers en tension, etc.

<sup>(1)</sup> « Ainsi, il s'ensuit que les catégories professionnelles ont été déterminées en se fondant notamment sur des considérations liées directement à l'organisation actuelle et future de l'AFPA, étrangères à celles qui permettent de regrouper, compte tenu des acquis de l'expérience professionnelle, les salariés par fonctions de même nature supposant une formation professionnelle commune. Par suite, les requérants sont bien fondés à soutenir qu'en homologuant le document unilatéral de l'AFPA, la DIRECCTE a entaché sa décision d'erreur de droit et d'appréciation. » (Extrait jugement)

<sup>(2)</sup> L'employeur-se est tenu en application de l'article L. 4121-1 du Code de travail (qui dispose que « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »)

## ALERTE SUR LES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE !

*Le secteur Jeunesse et Éducation Populaire c'est plus de 680 000 emplois répartis entre des fédérations nationales historiques et de beaucoup plus petites structures. Elles agissent sur l'ensemble du territoire et composent ensemble un mouvement d'éducation populaire multiforme et vecteur d'émancipation.*

La crise sanitaire, qui a mis à l'arrêt une grande partie des activités, a bien évidemment impacté ce secteur d'activité. Les associations ont certes bénéficié, après quelques hésitations, de la mesure d'indemnisation du chômage partiel mais elles ont perdu une partie de leurs budgets en remboursant des cotisations des adhérent-es. Pour les plus petites structures déjà fragiles et pour les personnels souvent précaires l'inquiétude est forte, d'autant que la reprise d'activité est difficile.

En parallèle la Fédération Française des MJC, dont la situation économique et financière n'a eu de cesse de se dégrader depuis plusieurs années, est en grand danger. Son histoire a été malheureusement trop marquée de crises profondes provoquées par des dirigeant-es plus préoccupés par leur intérêt personnel que par la mission d'intérêt général dont ils et elles devaient être porteur-ses. Placée en redressement judiciaire puis en observation entre 2012 et 2013, la fédération verra ses comptes bloqués par

l'URSAFF en 2019. Les représentant-es CGT n'ont pas cessé de réclamer un vrai plan de redressement assurant la pérennité de la fédération et de ses missions mais cela n'a jamais été fait sérieusement et dès fin novembre la trésorerie ne permettra plus de payer les salaires. Une assemblée générale est convoquée fin septembre. Issue du Conseil national de la résistance, cette fédération est aujourd'hui en grand danger et ses salarié-es risquent un plan social.

La FERC et le SNPJS reçus le 15 septembre au ministère de l'Éducation nationale ont alerté la secrétaire d'État à la jeunesse sur la situation de la FFMJC.

Cette réunion a également permis de rappeler nos désaccords sur une politique de la jeunesse qui oriente les budgets publics vers le Service national universel et des dispositifs comme les « vacances apprenantes » ou les « 2S2C » (Sport Santé Culture Civisme) au détriment d'une politique réfléchie et travaillée avec les associations

d'éducation populaire. Une politique jeunesse nationale ne peut se réduire à des dispositifs médiatiques, dont le SNU porteur d'une idéologie inverse aux valeurs de l'éducation populaire et au projet émancipateur défendue par notre fédération.

La crainte est forte chez les militant-es de voir se mettre en place une réforme des financements du secteur associatif qui amplifierait le désengagement des fonds publics et le recours aux financements par projet sur des fonds venant principalement d'entreprises privées. La mise en place de fondations récoltant et redistribuant les donations des entreprises dans les territoires risque de renforcer la part et l'attractivité du financement privé et par là-même de légitimer les outils d'évaluation, les pratiques voire les objectifs du monde lucratif.

Ce qui est en jeu depuis déjà quelques temps c'est bien la capacité de l'éducation populaire à garder une indépendance qui lui permette de renouer avec une tradition d'innovation au service de ses aspirations d'émancipation et de transformation sociale.

**La FERC défend un financement majoritairement public et donc pérenne, seule garantie d'une politique à long terme assurant l'égalité d'accès sur tout le territoire aux activités éducatives, culturelles et sportives.**

**Nous nous retrouverons le 9 octobre à Montreuil avec les militant-es du secteur associatif pour débattre de nos revendications fédérales et défendre ensemble l'accès de toutes et tous à une pratique sportive, éducative et culturelle émancipatrice.**



## JEUNESSE ET SPORT : DES ESPOIRS DOUCHÉS, DES RAISONS DE SE MOBILISER !

*Cette année, la rentrée s'annonçait sous de bons auspices pour les personnels « jeunesse et sports » suite à l'annonce de l'arrêt du projet de détachement des conseiller-es techniques du sport (CTS) dans les fédérations sportives. L'intégration dans le ministère de l'Éducation nationale promise en janvier 2021 était très attendue par les personnels car elle laissait entrevoir la fin des réductions continues de moyens et portait l'espoir de retrouver du sens à leur travail avec la perspective d'intégrer le pôle éducatif.*

08

Le Lien N° 204 - Sept 2020

La circulaire du 12 juin 2019 relative à l'organisation territoriale de l'État (OTE) avait acté le cap du transfert des missions jeunesse et sport au ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Le 15 septembre le ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et ses deux secrétaires d'État réaffirmaient leur volonté de mener à bien les objectifs de l'OTE au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les organisations syndicales, dont le SNPJS CGT, ont accompagné ce transfert car il semble convenir au sens des missions des agents-es et aux conceptions du rôle du sport et de l'éducation populaire de la fédération qui porte la mise en place d'un grand pôle éducatif, incluant le sport, en charge de coordonner toutes les missions éducatives.

Le 17 septembre, lors d'un comité technique nous apprenons que ce transfert est repoussé. Ce retournement est inquiétant et pourrait marquer une accélération du désengagement de l'État des politiques jeunesse et sports. Alors que le passage au MENJS laissait entrevoir un redéploiement de l'activité et *a minima* un maintien des moyens humains, le maintien au MAS signe la reprise du rythme de réductions des postes.

Si nous pensions avoir eu une bonne nouvelle avec le maintien des CTS sous gestion de l'État, les événements risquent de nous faire déchanter.

Les CTS sont des agent-es du ministère placés dans les fédérations pour les conseiller et apporter leur expertise. Ces fonctionnaires sont des outils



essentiels pour que l'État puisse déployer une politique sportive. Lorsque le projet de détacher les CTS aux fédérations a été éventé en septembre 2018, l'immense majorité des personnels y était opposée. Un collectif a été monté, des réseaux de soutien ont été organisés avec des député-es, des sénateur-trices et des sportif-ves de haut niveau notamment. Les syndicats Jeunesse et Sports, dont la CGT, ont été très actifs dans cette lutte, organisant débats et manifestations, travaillant ensemble.

Les CTS sont donc maintenus mais sur une ligne budgétaire autre que celle des autres agent-es alors qu'ils et elles représentent près de 40 % des effectifs. Nous craignons que leur gestion passe par l'agence nationale du sport.

Cette agence est un sujet en soi. Cette structure remplace le ministère dans le pilotage d'une partie de la politique sportive. Sa gouvernance

est problématique. Le Conseil d'État nous donne raison, à quatre de nos recours, sur nos motifs sans que nous arrivions à gagner sa suppression. Sa gouvernance ne comprend aucune représentante des salarié-es, ni du privé, ni de la Fonction publique. Cette gouvernance est d'autant plus problématique que seul l'État finance ce Groupement d'Intérêt Public (30 % État, 30 % pour les régions, 30 % pour les fédérations sportives enfin 10% pour « les acteur-trices économiques »). La CGT exige au minimum que les organisations syndicales intègrent ce Ministère bis à parité avec les organisations patronales.

**La mise en pause du déploiement de l'OTE Jeunesse et Sports laisse peser le spectre du dépeçage de ce ministère et de ses missions. Le projet de loi de finances 2021 est en cours d'élaboration, la CGT est mobilisée pour que la réforme OTE soit menée à bien.**

## LES FEMMES QUI MILITENT SONT DANGEREUSES ?

*Comme si cette date était devenue secondaire, la préparation du 25 novembre 2019 a été laborieuse à Brest. L'année du décompte des féminicides de « Nous Toutes », ce n'est qu'à la dernière minute que quelques militantes annoncent un rassemblement pour le lendemain. Il est alors clair que, pour le 8 mars, ce doit être plus sérieux. Il faut arrêter de gérer les questions féministes à l'arrach'\*. (\*patois brestoï)*

Contexte favorable : nous sommes alors en plein mouvement des retraites. Les occasions de se voir entre militantes syndicales sont fréquentes. Durant les vacances de décembre, c'est d'ailleurs l'organisation d'une rencontre intersyndicale « vin chaud avec les Brestoïses » qui nous décide : on se cale une réunion à la rentrée de janvier, on s'organise entre CGT-FSU-Solidaires et on appelle les organisations politiques et associatives à discuter « 8 mars ». La seconde réunion rassemble une trentaine de militantes appartenant - ou pas - à environ une dizaine d'orga (du CIDFF aux Gilets Jaunes en passant par le Planning, le PCF ou l'UCL). Afin de clarifier ce qui nous rassemble, on élabore un texte de revendications qui est ensuite diffusé sur les réseaux sociaux par le biais de visuels graphiques : le Collectif des Brestoïses pour les Droits des Femmes est né.

## ORGA FÉMINISTE ?

*Pour permettre à chacune de gérer au mieux la charge mentale qu'elle supporte en tant que femme, on se met d'accord sur plusieurs points. Question orga, on limite nos réunions à 60-90 minutes, on change à chaque fois de jour de la semaine et on restreint nos échanges par mails au strict nécessaire. Chaque point est travaillé d'une réunion à l'autre en binôme/trinôme. Question relationnel, pas de tirage de maillots entre nous. On milite ensemble et non les unes contre les autres.*

*Le résultat est probant. Les discussions sont extrêmement efficaces. Au fil des rencontres, ce mode de fonctionnement permet la mise en place d'une liste de diffusion, d'une page FB, d'un compte Instagram et d'un planning jusqu'au 8 mars.*

Épaulées par des artistes, notamment La Fanfare Invisible, nous répétons Le chant des Sardinières, L'Hymne des Femmes et El violador eres tu. Il en découle que la journée du 8 mars est une vraie bouffée d'oxygène : à l'appel BDDF, deux cents femmes<sup>(1)</sup> chantent, dansent et déambulent ensemble dans la ville.

Huit jours plus tard, le confinement est instauré. Il n'y a évidemment pas de lien direct entre les deux faits. Pour autant, c'est justement cette période de confinement qui nous a entraînées à continuer le travail BDDF. D'abord, en direction des femmes victimes de violences par le biais d'affiches et visuels. Ensuite, grâce à la ténacité de l'une d'entre nous, la plasticienne Marie-Claire Raoul, nous nous lançons dans un projet de Journées du Matrimoine<sup>(2)</sup> intégrées aux journées européennes du patrimoine des 19/20 septembre.

Un thème : l'invisibilité subie par les femmes. Deux volets matrimoniaux essentiels : une partie artistique élaborée par Marie-Claire et une partie historique portée par la CGT. Le musée des beaux-arts de Brest nous prête des œuvres de femmes. Elles sont exposées en lien avec le travail féministe de Marie-Claire qui anime en plus un atelier. Parallèlement, et avec notamment le soutien financier de la FERC, nous élaborons une exposition de 18 panneaux mettant en perspective l'histoire de la Maison du Peuple de Brest et le militantisme de Finistériennes du 18e à nos jours. La fin d'après-midi du samedi est consacrée à la mise en lumière de la militante Simone de Bollardière que nous proposons de mentionner aux côtés de son militant de mari Jacques de Bollardière dans le nom du square

situé en face de la Maison du Peuple. Question soirée : après un apéritif « confiné », elle débute par un podcast d'Aurore Evain (concept moderne du Matrimoine). Ensuite Anne Gouërou nous présente son documentaire sur Joséphine Pencallet, célèbre Penn Sardin. Enfin, la sociologue Arlette Gautier évoque l'invisibilisation des Femmes dans l'art.

Le dimanche après-midi, nous terminons avec une soixantaine de participant-es par une reprise des chants travaillés pour le 8 mars aux côtés de La Fanfare Invisible.

Ce qu'on retient : le plus facile a été de travailler entre militantes du CBDDF. L'organisation menée collectivement est extrêmement efficace. Le plus compliqué sans doute : faire comprendre et admettre notre démarche aux camarades hommes. Invisibles les femmes ? Pas cette fois !

(1)<https://www.letelegramme.fr/finistere/brest/200-femmes-en-colere-au-marche-de-brest-08-03-2020-12520185.php>

(2)<http://cgtepbretagne.reference-syndicale.fr/2020/09/brest-journees-du-matrimoine-2020/>

## Réseaux sociaux :

Instagram <https://www.instagram.com/brestoïsespriedroitsdesfemmes/>  
Facebook <https://www.facebook.com/collectifdesbrestoïses/>

## Les panneaux :

Maison du Peuple, une Histoire brestoïse : [http://cgtepbretagne.reference-syndicale.fr/files/2020/08/MDP-Brest\\_Final\\_Lite\\_-1.pdf](http://cgtepbretagne.reference-syndicale.fr/files/2020/08/MDP-Brest_Final_Lite_-1.pdf)

## Brest Matrimoine 2020

[http://cgtepbretagne.reference-syndicale.fr/files/2020/08/Partie-1\\_11-panneaux-BDDF-Militantes-Lite.pdf](http://cgtepbretagne.reference-syndicale.fr/files/2020/08/Partie-1_11-panneaux-BDDF-Militantes-Lite.pdf)  
[http://cgtepbretagne.reference-syndicale.fr/files/2020/08/Partie-1\\_11-panneaux-BDDF-Militantes-Lite.pdf](http://cgtepbretagne.reference-syndicale.fr/files/2020/08/Partie-1_11-panneaux-BDDF-Militantes-Lite.pdf)

## PAROLE À... NICOLAS RIBO

*Animateur du collectif fédéral numérique et secrétaire académique de la CGT Educ'Action de Montpellier.*



**Qu'est-ce que l'épidémie et le confinement ont changé dans ta/notre manière d'enseigner, d'exercer nos métiers ?**

La période de confinement a profondément modifié nos pratiques pédagogiques. Habités à utiliser les outils numériques pour bâtir des cours, la plupart des supports n'étaient pas adaptés à un enseignement à distance et à l'impossibilité d'interaction directe avec les élèves. Les outils institutionnels parfois inadaptés, souvent peu performants, ont posé des difficultés supplémentaires, outils dont nous demandons l'amélioration ou la création depuis des années.

Cette période a permis de montrer l'utilité aux élèves de certains outils mais a aussi pointé les limites de l'enseignement à distance.

La période a aussi permis de réfléchir sur l'école que nous voulons pour demain.

**Du coup qu'est-ce que ça peut changer dans nos revendications syndicales, voire dans nos pratiques syndicales ?**

La question du numérique est présente dans nos champs depuis longtemps mais ne présentait pas jusqu'à présent un enjeu revendicatif important. Même si les constats étaient partagés (fracture numérique, matériel, ...), les débats étaient limités sur ces questions mais avaient permis au collectif numérique fédéral de produire un texte. Les problématiques confirmées par la crise sanitaire, valident nos revendications que nous devons affiner.

Le confinement a démontré aussi l'utilité de notre combat quotidien pour les services publics et a permis aux citoyen-nés de tester en grandeur nature les effets des politiques libérales : disparition des guichets, insuffisance des moyens donnés aux hôpitaux, gestion des EHPAD ...

Une partie de nos revendications a trouvé de l'écho auprès des citoyen-nés mais le travail reste important pour les diffuser largement, les transformer en rapport de force capable d'imposer des réponses à la hauteur des enjeux.

**Quelle est l'actualité de la FERC dans ton territoire ?**

Depuis des années, l'activité fédérale était une réalité sur notre territoire maintenant étendu en Occitanie. Cette activité permet de faire le lien entre les différents syndicats, de porter nos revendications au sein du comité régional (école, formation professionnelle, éducation populaire ...) et des instances dans lesquelles nous siégeons.

Trop longtemps, les questions écologiques et sociales ont été dissociées oubliant que les sources de l'exploitation de la planète et des travailleur-ses sont les mêmes.

Le contexte actuel a permis une prise de conscience des problèmes écologiques mais cela ne doit pas rester un phénomène de mode sans lien avec le reste de nos revendications.

Nous ne pouvons pas laisser la place au capital qui n'y voit qu'un effet d'aubaine pour continuer sur le même schéma saupoudré de mesurées non significatives.

Discuté depuis 2 ans, nous avons programmé une journée d'étude en avril sur les questions de la CGT et de l'écologie. La tribune commune « Plus jamais ça ! » et les 34 propositions associées sont des outils nous permettant de travailler avec les associations présentes localement (Greenpeace, Attac ...) à une réponse commune et à une déclinaison locale. Construit en commun, c'est un projet politique de sortie de crise diamétralement opposé aux réponses imposées par le gouvernement que nous portons.

Notre champ de syndicalisation, notre lien avec la jeunesse, l'éducation, la recherche place notre fédération au cœur de ces problématiques et nous devons être moteur au sein de la CGT.

**Cette journée d'étude aura lieu le 2 décembre à Cabestany (66) et permettra de débattre pour construire le monde d'après écologique, féministe et social que nous voulons.**

## TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail ou travail à distance ne doit pas être subi et laissé au « bon vouloir » des employeur-ses avec des modalités disparates selon les entreprises et les services. Nous exigeons *a minima* la tenue d'une négociation interprofessionnelle sur ce sujet, ainsi que l'ouverture de négociations dans les entreprises et établissement de nos secteurs, qui devront améliorer l'accord interprofessionnel et l'adapter aux réalités du travail des travailleurs et travailleuses de l'éducation, la recherche, la formation professionnelle, la culture, etc. Nous réclamons également l'ouverture de négociations au sein des branches professionnelles sur le droit à l'image et sur la propriété intellectuelle. En effet, durant la période de télétravail contraint nous avons vu s'amplifier des pratiques plus que douteuses. L'hybridation et la scénarisation des cours, par exemple, apportent plus d'inquiétudes que de solutions. Moyen d'assurer les cours et formations à peu de frais, elles posent aussi des questions : quand on fait des interventions en visio-conférence, qui peut nous garantir que notre image ne sera pas captée, réutilisée à notre insu et éventuellement à des fins commerciales ? Que devient la propriété intellectuelle sur les contenus qui sont mis en ligne ? Où est-ce archivé ?

### Le travail à distance en question

Le télétravail dans la Fonction publique a été introduit par la loi n° 2012-347 (loi Sauvadet), puis 4 ans plus tard par le décret n° 2016-151. Les arrêtés du 3 novembre 2017 (MESR) et du 7 avril 2018 (MEN – MESR) précisent l'application dans nos ministères. La sortie pendant le confinement du décret n°2020-524 du 5 mai 2020 assouplit les conditions du télétravail (jours flottants, extension des dérogations telles l'utilisation de son propre matériel ou plus de trois jours de télétravail par semaine), mais rappelle également quelques obligations de l'employeur-se (obligation d'adapter le poste de travail...). Les accords de télétravail doivent être discutés dans les Comités Techniques des établissements. Rappelons que les enseignant-es, qui travaillent à distance depuis des décennies, sont écartés du cadre réglementaire.

L'épidémie de Covid-19 et le confinement ont conduit à un « travail à distance » dérégulé, massif et dangereux : de 3 % de télétravailleur-ses en 2017, nous sommes passés à 35 % de « travailleur-ses à distance » au printemps 2020. Une enquête de l'UGICT-CGT publie des chiffres accablants : pour 40 % des cadres, ce « travail à distance » induit une augmentation de la charge de travail et 97 % n'ont pas d'équipements ergonomiques. L'impact sur la santé des travailleur-ses (épuisement, stress, TMS...) commence à apparaître. Les mois et années qui viennent l'éclaireront.

Le télétravail est dorénavant une réalité souvent revendiquée par les agent-es eux et elles-mêmes qui y voient la possibilité de s'épargner des trajets épuisants, de renouer avec un environnement de travail plus calme, de se soustraire à la tyrannie de l'urgence, voire d'échapper à un encadrement toxique.

Pour autant, cette évolution du travail ne doit pas se faire au détriment des salarié-es, pour les télétravailleur-ses, pour l'encadrement comme pour celles et ceux qui ne sont pas éligibles au télétravail en raison de leur poste de travail et qui ne doivent pas souffrir de l'absence de leurs collègues. Le télétravail ne doit pas non plus conduire à la désocialisation du travail, notamment à la perte du lien syndical.

C'est pourquoi il faut négocier, revendiquer et s'assurer que l'employeur-se :

- prenne à sa charge les coûts du télétravail (ordinateur, fauteuil, fournitures, abonnements, fluides...);
- garantisse la santé du/de la télétravailleur-se (évaluation des risques professionnels, organisation et ergonomie du poste de travail, amplitude horaire, charge de travail, etc) ;
- assure le maintien des collectifs de travail.

***En télétravail comme en présentiel,  
nous devons poser le droit des travailleur-ses  
et en arracher de nouveaux.***

## ENSEIGNEMENT À DISTANCE DANS LE SUPÉRIEUR PUBLIC ET PRIVÉ

*La question de l'enseignement à distance prend une importance considérable en cette rentrée, avec les conséquences de l'épidémie Covid-19. Nous présentons un témoignage et des positions du supérieur privé et public.*

Dans le privé comme dans le public, enseigner est un métier spécifique qu'aucun « robot pédagogique » ne peut exercer. C'est un métier de relation et d'accompagnement, un acte socialisé qui s'enrichit des interactions avec les étudiant-es et entre les étudiant-es. Rien ne remplacera ces interactions, les TP sur le terrain, devant la paillasse ou devant une machine. Rien ne remplacera les va-et-vient permanents entre l'enseignant-e et les étudiant-es. Rien ne remplacera l'élaboration d'une pensée ou d'un raisonnement devant et avec un public étudiant.

### SUPÉRIEUR PUBLIC

Nous vivons la rentrée universitaire la plus dure jamais vécue. Il faut accueillir comme chaque année plus d'étudiant-es sans moyens supplémentaires : en temps normal, il manque au moins 50 000 emplois et 2 universités ! Avec les conditions sanitaires, ça devient intenable.

Certains amphis de rentrée, faute de place et de moyens, se tiennent sans possibilité de distanciation physique. Les établissements et les personnels sont laissés à leur sort.

Sauf exceptions (adaptation à un public particulier, CNED, IED...), l'enseignement à distance est un mode d'enseignement dégradé, choisi à défaut par certain-es collègues pour pallier des conditions dégradées. Il ne peut en rien remplacer les cours, TD, TP en présentiel.

Quand il doit être mis en place, ce mode d'enseignement doit respecter les conditions de travail, les horaires et la santé des personnels. La surcharge de travail doit être prise en compte. Il ne doit pas être utilisé pour réduire l'accès à un enseignement supérieur de qualité pour toutes et tous, ni servir à revoir et augmenter les obligations de service ou à remettre en cause le statut des personnels.

Le présentiel doit redevenir la norme. Le nombre d'étudiant-es en cours et en TD doit être réduit. Tou-ttes les étudiant-es doivent être accueillis dans de bonnes conditions. Le gouvernement doit ouvrir en urgence des dizaines de milliers de postes de fonctionnaires.

### Extraits de la lettre d'une camarade du supérieur privé :

« Profitant de la mise en place de l'enseignement à distance expérimenté à marche forcée durant la crise sanitaire, des directions d'écoles supérieures d'enseignement privé envisagent de réformer les modalités d'enseignement dès la rentrée 2020 en annonçant que cette expérience est « l'occasion d'améliorer les pratiques pédagogiques » [...] Mettre en place des enseignements à distance consiste à réformer des méthodes pédagogiques éprouvées de longue date et cela ne s'improvise pas. Pour le moins, nous avons à nous interroger sur ce que nous avons à y gagner et sur ce que nous avons à y perdre. Ici, je ne parle que du point de vue pédagogique, ce n'est pas pour autant que j'ignore la question des intérêts financiers que l'enseignement à distance représente pour les employeur-ses de l'enseignement privé. Dans tous les cas, la question de la formation et de l'accompagnement des enseignant-es est primordiale. Je ne parle pas ici d'initiation aux fonctionnalités des outils numériques, mais bien de formations sur une réflexion de fond sur le sens du métier d'enseignant-e. Aucune réforme sur les modalités de l'enseignement ne peut faire l'économie de cette réflexion sur ce que l'on transmet et comment on le transmet : de pédagogie en somme ! ».



**Enseignement privé en langues : le SNPEFP s'élève contre le remplacement des professeur-ses de langue en présentiel par des plateformes « off-shore ». Lesquelles plateformes peuvent venir en complément éventuellement, mais non remplacer l'humain. Nous demandons aux branches de nos secteurs de rendre cela impossible !**

## L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE ?



Commençons par cet appel de l'ICEM 75<sup>(1)</sup> : « Avec la fermeture des établissements scolaires et le confinement, nos élèves sont privés de l'un des premiers piliers de l'école : sa dimension collective. Alors nous, enseignant-es Freinet parisiens-es, pensons qu'une prétendue continuité pédagogique, déconnectée de la situation sociale, est un leurre. Dans nos classes, les savoirs naissent de l'aventure collective : rencontres, échanges, confrontations et coopérations. Dans nos classes, nous construisons à partir de ce que les enfants apportent : leur vécu, leurs envies, leurs projets. Dans nos classes, les élèves apprennent, travaillent et s'exercent parce qu'ils en ont besoin, dans leur trajectoire d'enfants, d'être en devenir. Alors non, à la rentrée confinée, nous, pédagogues Freinet, nous n'irons pas sur le front de la « Nation apprenante » (sic), finir « quoi qu'il en coûte » (sic) les programmes scolaires de l'année, comme si « l'atmosphère éducative » (sic) était de mise. »

La FERC-CGT partage totalement cette analyse.

Posons-le clairement : enseigner par télétravail n'a rien d'instinctif et ne constitue une pédagogie ni efficace ni émancipatrice. D'ailleurs, ce n'est pas une pédagogie. Le terme « continuité pédagogique » est une arnaque de communication.

Outre le matériel et la formation nécessaires, pour les enseignant-es comme pour les élèves, une séquence en « télé-enseignement » n'aura jamais la même efficacité qu'une séquence en présentiel. Il y a dans un cours tellement de petits gestes, de remarques, de signaux qui sont le moteur de notre pédagogie. Ce sont ces interactions qui nous permettent d'aider les élèves à surmonter leurs incompréhensions, leurs erreurs, leurs difficultés. Ce sont aussi les interactions entre les élèves, tellement essentielles au processus pédagogique. En télétravail, nous en sommes privés. Il faut donc anticiper beaucoup plus - tout en sachant que nous en laissons « sur le bord du chemin ».

Bien entendu, nous nous posons beaucoup de questions. *A fortiori* avec les pressions : pression extérieure, parfois, venant de notre hiérarchie intermédiaire ; pression personnelle souvent, que nous nous imposons ; pression donc pour tenter de construire une séquence pour du distanciel... tout en sachant son inefficacité.

La FERC-CGT considère qu'il est nécessaire de maintenir un lien avec les élèves. Rappelons que l'essentiel des « innovations pédagogiques » ne repose pas sur des innovations technologiques mais sur la révolution de notre manière de concevoir le travail. La technologie n'est pas forcément une ennemie de l'enseignement. Souvent instrumentalisée au service de politiques réactionnaires, dérivatif à la réflexion de fond, elle peut s'avérer un outil utile aux élèves et à leur diversité.

**Pour la FERC-CGT, il s'agit donc, sur la question numérique :**

- d'assurer un droit universel à la connexion haut débit de toutes et tous ;

- d'assurer un ordinateur individuel à chaque élève au frais de l'État pour tous élèves scolarisés ;
- d'équiper, aux frais de l'État, les personnels d'un ordinateur de travail individuel ;
- de créer des espaces numériques de travail fiables, sécurisés, gérés par le ministère ;
- de garantir le droit à la déconnexion des personnels ;
- de respecter les heures et ou les horaires de travail ;
- d'assurer par le ministère une formation adéquate pour le personnel enseignant (maniement de logiciels, classes virtuelles, etc.).

**Sur le plan pédagogique :**

- en finir avec des programmes encyclopédiques et travailler à la construction par les élèves d'une culture commune ;
- mettre en avant dans l'enseignement la co-construction des savoirs et savoir-faire par les élèves facilitant leur autonomie ;
- travailler à l'enseignement de la recherche documentaire et à la culture des médias ;
- reconstruire la notion d'évaluation, ses objectifs et ses modalités.

<sup>(1)</sup> L'ICEM est l'Institut Coopératif de l'École Moderne, fondé en 1947 par Célestin FREINET.



## LA FORMATION PROFESSIONNELLE À DISTANCE ?

*La formation professionnelle peut-elle être à distance ? Voilà la réelle question ! La formation professionnelle, qu'elle soit initiale ou continue, a pour objectif principal d'apporter une qualification à la personne formée.*

Les contre-réformes successives, déjà, ne vont pas dans ce sens. Que ce soit la loi de septembre 2018 qui instaure la concurrence généralisée dans la formation professionnelle ou la réforme de la voie professionnelle des lycées, le seul objectif est l'employabilité.

Pourtant, *a fortiori* en période de crises (économique, climatique et donc sanitaire), la formation professionnelle est un atout afin d'avoir des salarié-es formés, y compris à de nouvelles formes de travail.

Mais la seule réponse gouvernementale est ailleurs : développer l'apprentissage, non pas pour qualifier les jeunes, mais pour masquer la crise économique et faire baisser artificiellement les chiffres du chômage. Le rapport de l'IGAS (écrit en avril 2020 mais publié en septembre) ne s'y trompe pas puisqu'il propose de financer l'apprentissage en, d'une part ponctionnant jusqu'à 200 millions d'euros par an sur le budget de l'Éducation nationale (permettant « l'économie » de 1850 emplois dans les lycées professionnels) et donc en utilisant l'impôt, et, d'autre part, en prenant de l'argent dans les OPCO qui sont des financements devant servir initialement à la formation des salarié-es.

Cette période pose deux questions : qu'ont apporté ces nouveaux modes de travail pour les salarié-es de la formation professionnelle (et pour les stagiaires de la formation professionnelle) et quelle est la pertinence d'une qualification acquise dans ces conditions ?

Pour la première question, nous vous renvoyons largement à l'article pré-

cèdent sur la question de l'enseignement à distance. Les travailleur-ses ont dû travailler en mode dégradé, dans une désorganisation et improvisation totales dues à la crise. Dans nos secteurs, beaucoup ont dû travailler avec leurs propres outils et matériels, leurs propres connexions sans contrepartie de la part de l'État.

Dans le secteur privé, selon les organismes de formation, les organisations ont pu être totalement différentes et gérées de façon très hétérogène, mais toujours dans l'urgence, avec des outils non ou mal maîtrisés, tant par les personnels en CDI qu'en CDD.

Au-delà de ce constat, certains salarié-es ont découvert des façons de travailler qui leur ont convenu parfois car moins de fatigue due aux transports (en commun ou en voiture) et une autonomie dans la gestion de leur temps, mais qui ne sont pas satisfaisantes d'un point de vue pédagogique.

Cela permet de faire le lien avec la deuxième question. Notons que des modalités de formation professionnelle à distance existent déjà depuis longtemps. D'une qualité très variable, elles n'apportent pas des qualifications reconnues. Au mieux des certifications ou des « compétences » nouvelles. La crise sanitaire a fait basculer tout le système à distance.

Il est à craindre que de nouvelles périodes à distance aient lieu (parfois liées à la crise climatique et pas seulement pour des raisons sanitaires) et en tout état de cause les financeur-ses d'organismes de formation, publics et privés, en profitent pour préconiser fortement de telles formations : si les formations immersives ont le



vent en poupe, faut-il encore que les formateur-trices, comme les stagiaires aient les outils adéquats.

La FERC considère que ces formations ne sont pas qualifiantes. Outre les aspects pédagogiques ignorés et développés précédemment, elles laissent trop souvent de côté l'ensemble des gestes techniques et professionnels. Elles laissent aussi de côté l'aspect social et collectif d'un métier.

Mais sans doute, est-ce là aussi un objectif que poursuit inlassablement « le grand patronat » : profiter de la crise pour faire totalement disparaître la notion de qualification et par conséquent les grilles de salaires qui pourraient s'y rattacher...

Se pose une fois encore le problème de la formation tout au long de la vie qui devrait permettre aux salarié-es de non seulement sauvegarder leur emploi, mais aussi de pouvoir s'émanciper...

Cela, semble-t-il, est devenu tabou car il n'est plus question d'émancipation de la part de la Macronie.

## UNE PAGE DE LA FERC SE TOURNE

*Ouverte il y a plus de 40 ans, la carrière d'Agnès retrace bien les tous débuts de la FERC, dont le congrès constitutif qui date de 1979, jusqu'à aujourd'hui.*

Agnès a donc couvert successivement tout ou partie des mandats de Paul du SNETP, de Guy du SNTRS, Joël du SNPESB (aujourd'hui la CGT FERC Sup), Christian, Richard, Hervé et Marie de l'UNSEN (Cgt Education). C'est dire qu'elle représente la mémoire vivante de notre organisation.

Il n'est pas facile de parler d'Agnès. Secrétaire discrète, secrète, réservée, au ton de voix calme (mais le calme peut n'être parfois qu'une apparence), elle offre peu de prise aux anecdotes. Quasiment rivée à son clavier, ses passages dans les couloirs de l'étage ne sont justifiés que par son travail.

Pourtant, son travail n'a pas toujours été une sinécure. Difficile de se concentrer dans un bureau aux va-et-vient incessants, avec l'agitation, le bruit, les odeurs de tabac, ... Et d'être confrontée aux multiples sollicitations de tout-e à chacun-e, parfois de façon cavalière, aux sollicitations toutes plus

urgentes les unes que les autres : il lui est difficile de dire « non » et de ne pas avoir forcément la reconnaissance en retour.

Refusant la conception du secrétariat « tâcheron », elle s'est davantage ouverte, épanouie en acquérant plus de liberté dans la gestion de son travail et des responsabilités plus valorisantes.

Tou-tes les camarades des organisations de la fédération qui ont fréquenté, et fréquentent encore, le 3<sup>ème</sup> étage de Montreuil ont pu apprécier sa disponibilité. Agnès sait apporter, tout en respectant la priorité des urgences, l'aide précieuse à celles et ceux qui n'hésitent pas à la solliciter. Agnès, c'est l'esprit de mutualisation de la fédération, elle y a beaucoup contribué.

Et lorsque l'Institut d'Histoire Sociale de la fédération la sollicite, elle est toujours partante pour aider à la diffu-

sion des bulletins ou à la récupération des adhésions.

Ces dernières années le jeudi soir a été réservé à l'activité « chorale » avec les camarades du complexe CGT, et danse Country le mardi midi, un vrai moment de détente culturelle pour Agnès... qui d'ailleurs savait rappeler au bureau fédéral les engagements à tenir et les cotisations à verser au club Omnisports CGT !

La place essentielle tenue par Agnès au sein de la FERC lui donne, à la veille de son départ, une autre responsabilité – celle de la transmission au prochain (à la prochaine) secrétaire.

Porte-toi bien et assure-toi les meilleures dispositions pour apprécier pleinement, avec ta famille, un nouveau rythme de vie, de nouvelles activités, de nouveaux centres d'intérêts. L'important, c'est de rester curieuse.

Cher-es Camarades,

L'heure de la retraite a sonné.

C'est avec tristesse que je quitte la Fédération. J'y ai passé 43 années et j'ai même prolongé de 6 mois mon départ, tellement je m'y sentais bien.

Mais il faut laisser la place aux jeunes.

La CGT, c'était ma deuxième famille.

D'ailleurs, mes parents et mes sœurs étaient militant-es à la CGT.

*Comme quoi les chiens ne font pas des chats (\*)*.

Comme rappelé ci-dessus, j'ai travaillé avec 7 secrétaires généraux et de nombreux secrétaires fédéraux.

Je désespérais de travailler un jour avec une secrétaire générale, mon souhait s'est réalisé,

Marie a été élue à l'avant dernier congrès et ce fut un grand plaisir.

Je tiens à remercier l'équipe actuelle : Marie, Christine, Chantal, Matthias et Olivier pour leur gentillesse, leur tolérance et leur considération à mon égard.

Je souhaite la bienvenue à mon-ma futur-e remplaçant-e qui aura la chance de reprendre mon poste.

J'adresse un salut amical à tou-tes ceux et celles qui m'ont connue.

Je ne vous dis pas adieu mais au revoir, *car il n'y a que les montagnes qui ne se rencontrent pas (\*)*.

Bien soro-fraternellement,

Agnès (\*) *experte en proverbe.*



## FORMATION : TOUS ET TOUTES À VOS LIVRETS !

*Après une période compliquée, induite par la crise sanitaire du Covid-19, qui a contraint la majorité des organisations de la CGT à stopper leur activité de formation syndicale, cette dernière reprend peu à peu.*

La FERC en fait de même et maintiendra (à l'heure où ces lignes sont écrites) les dernières formations prévues dans son plan de formation 2020 à savoir :

- Assurer un mandat d'élu-e dans la fonction publique d'État (2 au 6 novembre) - *Stage complet*
- Travail Santé Niveau 2 bis (30 nov. au 4 déc.) - *Stage complet*
- Stage d'accueil des nouveaux syndiqué-es de région parisienne (26 et 27 novembre - *dates changées*).

Le plan de formation syndicale de 2021 a aussi été validé et vous pouvez le retrouver en ligne <sup>(1)</sup>. Nous invitons l'ensemble des syndicats et plus largement les syndiqué-es à s'inscrire dans la démarche fédérale de formation. En effet, quel que soit le gouvernement en place, nous avons et aurons toujours besoin de défendre nos droits individuels et collectifs contre les attaques qui visent à les affaiblir, voire à les éradiquer.

Cette défense de nos intérêts, quels que soient l'employeur-se et le statut dans le travail, ne peut donc être effective sans deux préalables.

D'une part, notre syndicalisme doit créer les conditions de la pensée collective, celles du débat organisé pour permettre l'action revendicative du plus grand nombre.

D'autre part, chaque syndiqué-e, quel que soit son niveau de responsabi-

lité dans l'organisation, doit pouvoir disposer des outils pour pouvoir intervenir à tous les niveaux de ce processus, et ce, quelle que soit la situation.

Les dernières luttes l'ont démontré, l'efficacité et la force de la CGT reposent sur le nombre et l'investissement de ses syndiqué-es. Ils et elles doivent être outillés pour argumenter, mener la bataille des idées et la démarche syndicale revendicative de la CGT, maîtriser leurs mandats et ainsi faire face aux combats qui les opposent au patronat et aux pouvoirs publics. Pour cela, les syndiqué-es doivent se voir proposer, dès leur adhésion, un véritable cursus de formation syndicale.

**La FERC invite donc chaque syndiqué-e, en concertation avec son syndicat qui doit valider les candidatures, à faire des demandes de formations (chaque salarié-e a droit à 12 jours de formation syndicale par an scindable en demi-journées).**

En commençant par les formations générales dispensées par les différentes structures de la CGT : la formation d'accueil (syndicat, FERC ou



Union Locale), les stages de niveau 1 - une semaine - et niveau 2 - 2 semaines non consécutives - (Union Locale ou Union Départementale) ; puis avec la formation permanente (confédération) et des formations spécifiques organisées par toutes les structures de la CGT dont la FERC.

Les stages proposés par cette dernière peuvent, et doivent, avoir différents objectifs : outiller les syndiqué-es à la prise de responsabilité dans les directions syndicales ; les outiller à la prise de mandat dans leur entreprise ou établissement ; permettre d'approfondir différentes thématiques, y compris lors de journées d'étude.

<sup>(1)</sup> site FERC :

<https://www.ferc-cgt.org/la-formation-syndicale-federale-2021>

**ATTENTION, dans le contexte actuel de la crise du Covid-19, les formations risquent de se tenir durant la fin 2020 et toute l'année 2021 dans des circonstances un peu particulières. D'une part le port du masque est pour le moment obligatoire pour certains travaux, conformément à ce qui est exigé dans les entreprises et établissements, notamment à Courcelle, et la FERC sera obligée de réguler les inscriptions en fonction de leur date d'arrivée. Il sera proposé aux syndiqué-es en surplus d'être inscrits dans les stages suivants.**

## LPPR : RECOURS EN ANNULATION SUR LES SÉANCES DU CNESER DES 12 ET 18 JUIN 2020

*Comme le prévoit le Code de l'Éducation, le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est obligatoirement consulté sur les projets de réformes relatives à l'organisation de la recherche. C'est d'ailleurs la seule instance, dans le processus réglementaire et législatif prévu jusqu'à l'adoption de la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (devenue LPPR), qui devait donner un avis sur tous les articles du projet de loi et un avis global sur le texte.*

La séance du 18 juin prévoyait un vote important pour la communauté universitaire et scientifique : l'enjeu pour nos élu-es était de porter la voix des collègues, épuisés mais mobilisés depuis des mois contre cette régression sans nom, essayer de faire reporter l'examen et le vote, au pire, obtenir un avis négatif.

Cette séance s'est pourtant achevée par un vote positif du CNESER obtenu à 6h45 du matin après 21h de « débats », alors que les élu-es d'opposition avaient dû quitter la séance. Qu'il en aura fallu de manœuvres, de magouilles, de fraudes, pour fabriquer un vote positif de justesse !

Convoqués le 12 puis le 18 juin avec, pour seul objet, l'examen du projet de LPPR, les membres du CNESER ont vécu deux séances qui se sont déroulées dans des conditions chaotiques, qui n'ont pas permis aux débats d'avoir lieu et encore moins avec la sérénité et le sérieux nécessaires. Pire encore, les séances ont été entachées de plusieurs graves irrégularités au regard du Code de l'Éducation et du règlement intérieur du CNESER.

Pour nos organisations, ce vote du CNESER le 18 juin n'est pas recevable et la consultation de cette instance incontournable de la vie de l'enseignement supérieur et de la recherche en France doit être organisée de nouveau, dans des conditions légales et conformes aux textes.

**C'est donc par l'envoi d'un recours gracieux à la ministre fin juillet 2020 que les élu-es du groupe CGT au CNESER demandent l'annulation**



**et le report de ces deux séances à l'automne 2020, se réservant maintenant la possibilité d'introduire un recours devant la justice administrative.**

### **Irrégularités au regard du Code de l'Éducation et du règlement intérieur du CNESER**

Convocations et documents transmis sans respecter les délais, rendant impossible le travail préparatoire et très compliqués les déplacements pour les élu-es non parisiens, quorum établi sur la base des réponses faites par messagerie par les membres du CNESER, multiplicité des procurations que le ministère n'a pas comptabilisées, refus de mettre au vote les amendements déposés par la CGT après le départ des élu-es, défaillance du système de vote, absence de compte rendu et de relevé de vote... Autant d'amateurisme et de violation des textes réglementaires qui s'ajoutent au mépris affiché par les représentant-es du ministère envers les membres du CNESER : 21 heures de débat imposées, de multiples pres-

sions, interruptions intempestives de votes en cours, négociations avec les syndicats réformistes en pleine séance... Les élu-es CGT, provinciaux pour la plupart, ont refusé ces conditions d'exercice de leur mandat et ont quitté la séance avant la nuit.

Au regard de l'enjeu de première importance de cet examen par le CNESER du projet de LPPR, le comportement du ministère est extrêmement grave et particulièrement irrespectueux de l'instance de consultation, de ses membres et de leurs électeurs et électrices.

**Le vote final de l'avis du CNESER sur le projet de LPPR apparaît comme profondément contestable, tant sur le plan déontologique que sur le plan juridique (32 pour, 26 contre, 3 abstentions) et ne reflète en rien les débats et les discussions que connaît la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis des mois, tant ses représentant-es ont été empêchés lors de ces deux séances.**

## LIBAN : LA RENTRÉE EST-ELLE POSSIBLE APRÈS LE 4 AOÛT 2020 ?

*Le Liban traverse actuellement la plus grave crise économique et financière de son histoire, accentuée par une crise sanitaire (Covid-19) et par l'explosion du port de Beyrouth le 4 août 2020 dernier : destruction du tiers de la capitale, 200 mort-es, 6000 blessé-es et 300 000 personnes sans logements.*

C'est dans ce contexte que plus d'un million d'élèves libanais, sans compter les élèves réfugiés syriens et syriennes, reprendront le chemin de l'école le 28 septembre.

Les écoles ont été gravement touchées : quelques 128 établissements à Beyrouth et dans la région du Mont Liban (dont 78 établissements privés et 50 publics) ont subi des dommages importants. Les écoles non endommagées ont servi de foyers d'accueil pour les familles victimes.

L'enseignement public doit faire face à un afflux d'élèves supplémentaires. Depuis la faillite de l'État libanais en janvier dernier, de nombreuses familles sont désormais dans l'incapacité de payer les frais de scolarité du privé et ont transférés leurs enfants dans le public.

Depuis le début de la crise syrienne en 2011, le nombre d'étudiant-es non libanais est passé de 3 000 à 210 000, presque autant que leurs camarades libanais.

Pour faire face à cet afflux inédit, les enseignant-es ont aménagé une seconde plage horaire de cours l'après-midi. Les conditions de réformes imposées par le FMI pèsent sur les capacités à investir dans l'éducation.

L'État libanais a demandé à l'UNESCO de s'engager pour la réhabilitation de 165 établissements scolaires.

Dans les universités, le gouvernement a annoncé que seulement 50 % des étudiant-es pourraient être accueillis à cause des mesures sanitaires.



L'enseignement à distance n'est pas possible à cause de manque d'infrastructures électriques (depuis janvier 2020 1h par jour), le réseau internet, lui, est presque inexistant hors la capitale.

Les raisons sont d'une part la destruction des centrales électriques lors des précédents bombardements israéliens et d'autre part la corruption des classes dirigeantes qui ont détourné les fonds nécessaires à la reconstruction de ces centrales. Ce scandale était l'une des raisons qui ont poussé le peuple libanais à descendre par millions dans les rues le 17 octobre 2019.

### Quelles revendications pour les enseignant-es libanais ?

Un mouvement syndical a été déclenché début septembre par les enseignant-es du secteur privé car plus de 13 000 enseignant-es n'ont pas touché leurs salaires depuis trois mois.

Plusieurs milliers d'instituteur-trices ont été licenciés. Rodolphe Abboud, président du syndicat des enseignant-es du privé explique que « dans certains cas, les deux parents

*enseignant-es ont été licenciés, ce qui veut dire que ces familles se sont retrouvées du jour au lendemain sans revenus et avec à leur charge la scolarité de leurs enfants, auparavant en général prise en charge par leur employeur ».*

Dans le secteur public, la ligue des enseignant-es des écoles primaires publiques a appelé à une mobilisation générale le 9 septembre 2020 et à l'union de tous les enseignant-es (secteur public et privé) pour réclamer au gouvernement la mise en place au plus vite des réformes économiques et sociales ainsi que la protection des acquis sociaux des enseignant-es, y compris leurs bourses scolaires et la caisse coopérative des fonctionnaires de l'État.

En parallèle, le mouvement syndical indépendant libanais, très actif dans les mobilisations enseignantes de 2017, se mobilise également pour réclamer l'interdiction des licenciements et l'augmentation des salaires des enseignant-es en fonction des taux de change du dollar sur le marché. Il réclame également qu'une aide soit versée aux familles pour qu'elles puissent payer les frais d'inscription et les fournitures scolaires.

## À TRAVAIL DE VALEUR ÉGALE : SALAIRE ÉGAL

*Le dieu grec Kairos est représenté par un jeune homme qui ne porte qu'une touffe de cheveux sur la tête. Quand il passe à notre proximité, il y a trois possibilités : on ne le voit pas ; on le voit et on ne fait rien ; au moment où il passe, on tend la main, on « saisit l'occasion aux cheveux ». Tentons de considérer cette pandémie dévastatrice du Covid-19 comme un kairos : un moment opportun, pour appréhender autrement le réel et pour orienter différemment la réalité. Il nous faut saisir au vol l'occasion de changer l'ordre du monde et de le faire devenir plus juste.*

Pour voir se réaliser cette aspiration à saisir le moment propice aux changements, à partir de nos expériences de la crise du Covid, nous sommes face à une évidence : il faut revaloriser les métiers exercés par les femmes et, dans le champ qui nous concerne, les métiers de l'éducation.

Dans une tribune publiée le 18 avril dans le journal Le Monde : « Il faut revaloriser les emplois et carrières à prédominance féminine », un groupe composé de chercheuses, économistes, sociologues, politologues... appelle le gouvernement à agir. Les métiers occupés majoritairement par les femmes, à valeur égale, sont moins bien rémunérés que ceux occupés majoritairement par des hommes.

Pourtant, l'article L3221-2 du code du travail stipule bien que : « *Tout employeur assure, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes* ».

La loi sur l'égalité professionnelle de 1983 définit la notion de valeur égale et précise que « *sont considérés comme ayant une valeur égale les travaux qui exigent des salariés un ensemble comparable de connaissances professionnelles consacrées par un*

*titre, un diplôme ou une pratique professionnelle, de capacités découlant de l'expérience acquise, de responsabilités et de charge physique ou nerveuse* ». Elle permet ainsi d'appliquer l'égalité salariale entre emplois différents mais considérés de même valeur.

C'est ce qu'il faut mettre en lumière dans les métiers très féminisés de l'éducation, la recherche et la culture, afin d'obtenir une revalorisation notamment salariale de ces emplois.

### **Pour l'émancipation des femmes : la revalorisation**

Le gouvernement doit saisir l'opportunité de faire appliquer la loi et, comme le revendique la CGT, d'augmenter les salaires, de reconnaître la pénibilité et d'améliorer les conditions de travail.

Pour agir en amont, il doit émanciper les femmes de tâches qu'elles prennent en charge gratuitement au risque de cumuler plusieurs journées de travail en une seule.

C'est ce qu'à rendu public la crise du Covid, qui a exigé l'impossible de beaucoup d'entre elles : qu'elles assurent leur télétravail tout en s'occupant des travaux domestiques, de leurs enfants et de leurs proches.



### **Investir dans l'économie des soins et du lien est rentable**

C'est ce que démontre l'étude menée par la Confédération Syndicale Internationale « Investir dans l'économie des soins - Une analyse par sexe d'une stimulation de l'emploi dans sept pays de l'OCDE Mars 2016 ».

Un investissement de 2 % du PIB dans l'économie des soins dans seulement sept pays permettrait de créer plus de 21 millions d'emplois et d'aider les pays à relever le double défi du vieillissement de la population et de la stagnation économique.

Ainsi la CGT s'empare-t-elle de ces éléments pour revendiquer qu'on « *Investisse dans l'économie des soins et du lien, crée un grand service public d'accueil de la petite enfance et d'accompagnement de la perte d'autonomie* », et s'appuiera sur les recherches d'un projet IRES mené par les économistes Rachel Silvera et Séverine Lemièrre qui démontrera la nécessité pour l'État de s'emparer de ce secteur avant que le marché privé ne le capte.



# RETRAITÉ·ES, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

## PERSONNES ÂGÉES ET COVID-19

« *Hécatombe dans les EHPAD : une discrimination criminelle* ». Notre UFR titrait ainsi un communiqué son 17 mai dernier <sup>(1)</sup>. Le ministère de la santé <sup>(2)</sup> a organisé un tri qui a conduit à la mort des milliers de personnes âgées, 10500 dans les EHPAD. Comme le titre un article du Monde du 30 juillet, « *Des personnes âgées ont été écartées des hôpitaux* ».

En effet, la fiche du 30 mars, « *Stratégie de prise en charge des personnes âgées en établissements et à domicile dans le cadre de la gestion de l'épidémie de covid-19* <sup>(3)</sup> » indique, faute d'accès aux soins curatifs, comment procéder à des soins palliatifs (fin de vie) : « [...] afin de permettre l'accès à certains produits indispensables dans la prise en charge des patients Covid (paracétamol injectable, Rivotril), [...] Ces produits pourront être dispensés [...] pour permettre la prise en charge de la fièvre et de la douleur [...] ainsi que des dyspnée et des détresses respiratoires asphyxiques (Rivotril) des patients atteints ou susceptibles d'être atteints par le virus SARS-CoV-2 dont l'état clinique le justifie [...] ».

Le Rivotril est une benzodiazépine anti-épileptique, sédatif puissant, formellement contre indiqué en cas de problèmes respiratoires. Faut-il commenter ?

### Et maintenant où en sommes-nous ?

Les pensionnaires des EHPAD transformées en forteresses, privés de visites de leur proches pendant des mois, coupés du monde, sont, pour un bon nombre, désormais prostrés, désorientés, déprimés. Les dégâts psychiques sont considérables.

Le gouvernement qui a menti sur tout, veut continuer à interdire à tout-va. Il veut priver les personnes âgées de la visite de leurs petits enfants, alors que



les faits montrent que les jeunes ne sont pas contagieux. À un moment, il a même évoqué un confinement des plus de 65 ans.

Les hôpitaux et les EHPAD ont-ils obtenu, après le pic de l'épidémie, le matériel pour protéger et soigner ? Ont-ils obtenu les postes qui manquent de façon criante ? Les lits ont-ils été ouverts ? Rien de tout cela !

Cependant, la mobilisation des personnels hospitaliers a fait reculer Macron qui leur proposait 32 € de prime au « Ségur » : s'ils et elles n'ont pas arraché les 300 € revendiqués, ils et elles ont obtenu 183 € pour tous et toutes en points d'indice, une augmentation sans précédent pour un million d'hospitalier-es et de personnels des EHPAD publics.

Ce recul encourage à se battre pour l'augmentation immédiate des salaires et pensions.

### Ça craque à beaucoup d'endroits

Notre camarade urgentiste, le docteur Christophe Prudhomme, déclarait à propos de la grève des médecin-es urgentistes de l'hôpital de Saint-Brieuc à la mi-août : « *ça craque à beaucoup d'endroits et d'abord dans les services des urgences [...] à Saint-Brieuc, la grève est suivie par la totalité des 26 médecins urgentistes. Ils demandent l'ouverture de 30 lits.* ».

Tout cet été, les personnels se sont mobilisés contre les fermetures de lits à Strasbourg, Tours, Lyon, etc.

La CGT revendique la création de 200 000 postes dans les EHPAD et 100 000 pour l'aide à domicile.

Alors que le gouvernement lance une campagne de dénigrement des personnes à la retraite pour leur préparer une nouvelle perte de pouvoir d'achat, l'heure est à la mobilisation avec tout le monde du travail. En particulier, pour l'abandon du projet de loi « 5<sup>e</sup> branche Autonomie » financée par l'impôt, de fait hors de la Sécurité sociale, prélude à l'étatisation de cette dernière.

La perte d'autonomie doit être couverte par l'assurance maladie de la Sécu.

Philippe Bouyries.  
Secrétaire de l'UFR-FERC-CGT.

(1) <https://www.ferc-cgt.org/hecatombe-dans-les-ehpad-une-discrimination-criminelle>

(2) [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche\\_ehpad\\_etablissements.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_ehpad_etablissements.pdf)

(3) <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie-prise-en-charge-personnes-agees-covid-19.pdf>

## ORDRE DÉMOCRATIQUE SUSPENDU

*L'état d'urgence sanitaire est un régime d'exception qui encadre le confinement pour lutter contre l'épidémie, mais qui restreint brutalement et durablement nos libertés publiques et individuelles. Une première dans l'histoire du pays.*

Pratiquant la stratégie du choc, le gouvernement a restreint, depuis plusieurs mois, certaines de nos libertés « afin de mieux lutter contre l'épidémie du COVID-19 ».

Ainsi, la loi du 23 mars 2020, s'inspirant d'une disposition prise en 1955 au début de la Guerre d'Algérie, permet au Premier ministre, par simple décret, sans autorisation judiciaire et sans contrôle du parlement, de restreindre la circulation des personnes et des véhicules, de limiter les sorties du domicile, d'interdire les rassemblements sur la voie publique ainsi que les réunions de toute nature.

Des « pouvoirs exorbitants » pour la Ligue des droits de l'homme. Un « régime d'exception par nature qui bouscule les règles fondamentales d'un État de droit » pour le syndicat de la magistrature. « Confinés, réquisitionnés ou corvéables, la fin de nos libertés et du droit du travail » pour la CGT.

Ce virus ne s'est pas attaqué qu'aux bronches de dizaines de milliers de nos concitoyens et concitoyennes. Il menace aussi d'asphyxier notre démocratie.

Dès le début, si la CGT s'est dite favorable aux mesures collectives et civiques de protection pour éviter les mort-es, elle n'a pas ménagé ses efforts pour que le gouvernement cesse de mettre en danger la santé et la vie des salarié-es contraints d'aller travailler.

### Vigilance

L'état d'urgence sanitaire a tout simplement suspendu l'ordre démocratique et les institutions républicaines.

Le gouvernement a empêché le parlement d'exercer ses pouvoirs de contrôle et mis la justice à l'arrêt.

Nous avons découvert, inquiets et ébahis, les dérogations exorbitantes au droit du travail, les résident-es d'EHPAD reclus, seuls, dans leur chambre, malgré le désaccord du Comité consultatif national d'éthique.

Dans nos villes et nos campagnes, nous avons vu des drones, des contrôles policiers, des verbalisations, des couvre-feux... Des opérateurs de téléphonie mobile ont proposé d'utiliser leurs données de géolocalisation pour surveiller les individus contaminés, comme cela se pratique, entre autres, dans plusieurs États d'Asie et d'Europe centrale.

Mais les discours de nos gouvernant-es n'arrivent pas à rassurer. Ils et elles cachent mal une volonté de se doter durablement de telles mesures « pour prévenir des situations qui pourraient se reproduire ».

Tous les décrets pris depuis mars ont vocation à rester dans l'arsenal juridique et réglementaire. Nous n'avons pas oublié qu'hier les attentats terroristes ont été le prétexte à intégrer l'état d'urgence dans le droit commun. Le moment est venu de redoubler de vigilance. Le pays est-il en état d'urgence démocratique ? Ces mesures restrictives doivent rester conformes aux principes de libertés constitutionnelles qui doivent être rétablis, très vite et intégralement.

Hippolyte D. SNR



## ÉTAT DES LIEUX RENTRÉE 2020

*Tous les problèmes repris par l'ensemble des médias montrent que les Français-es se supportent de moins en moins. Tout est prétexte à l'affrontement. « La race », la religion, la culture, le sport etc., sont des sujets qui divisent de plus en plus les relations personnelles ou collectives, jusqu'à l'affrontement, souvent violent... Des mots comme tolérance, respect, dialogue seraient-ils devenus tabous ?*

Le confinement imposé par le gouvernement, conséquence de la crise sanitaire, aurait-il développé un repli sur soi, un individualisme, une défiance anxiogène sur tout ce qui nous entoure ?

La crise du Covid-19 n'explique pas tout. La réalité est que les Français-es vivent dans une société de plus en plus dangereuse pour les personnes, notamment les femmes et les jeunes filles. Le ministère de l'Intérieur serait bien inspiré de diffuser des statistiques fiables sur l'ensemble des crimes et délits, comme le ministère de la Santé sur l'état des lieux sanitaire lors de cette pandémie qui a mis à genoux notre économie, développé le chômage, creusé encore plus la précarité ; mais en sont-ils capables ?

La vérité, c'est que ce gouvernement nous cache trop de choses.

Pour cette rentrée, dans un contexte si particulier, il nous faut à la CGT comme ailleurs exiger que le gouvernement donne de vrais moyens humains, financiers, aux piliers de notre démocratie républicaine : santé, éducation, forces de l'ordre, car oui il en faut, et il n'est pas normal que celles-ci se laissent déborder par manque de moyens humains et matériels. On ne veut pas d'un État répressif, mais d'un État qui protège tou·tes nos concitoyen·nes.

Si l'on veut rétablir l'ordre, le respect des institutions et des personnes, cela passe avant tout par un retour à l'emploi pour tou·tes, dans les meilleures conditions de travail, avec de meilleurs salaires, une relocalisation de nos entreprises, savoir-faire et usines dans notre pays, une formation scolaire, universitaire, professionnelle de qualité. Personne ne doit rester sur le carreau.

Il nous faut exiger que le gouvernement tire les conclusions de cette terrible crise sanitaire. On débloque 100 milliards d'euros entre autres pour l'entreprise sous le couvert du MEDEF, mais à qui profitera vraiment cette « manne » ?

Notre système de santé est exsangue, et le plan Ségur ne va pas redresser en peu de temps ce qui a été détruit (postes d'infirmier·es, aides-soignant·es, médecin·es, lits, établissements hospitaliers, EPHAD, soins à domicile) qui ont fait cruellement défaut ces derniers mois.

Notre société, notre pays comme beaucoup dans le monde ont été ébranlés par un enchaînement terrible de causes néfastes, dramatiques, dû au Covid-19 : soyons vigilant·es afin que notre gouvernement ne se dédouane pas d'une situation pour laquelle il serait dans le déni et ne se sentirait pas responsable.

Il nous faut plus que jamais être uni·es, déterminé·es à la CGT comme dans les autres syndicats, où l'union est plus que jamais nécessaire.

Jacky Milaguet, SDEN 17



## IL Y A EU DES MOTS ENTRE BALTO ET ISIDORE...

*Et c'est au sujet du port du masque : l'un est partisan d'appliquer scrupuleusement les consignes de protection qui sont données, l'autre met en cause la liberté individuelle de chacun·e qui se trouve ainsi bafouée.*

Le ton est monté !

Il y a des frictions partout, des « pêtages de plombs », oserions-nous avancer et on risque ni plus ni moins de prendre un mauvais coup, si d'aventure, on se trouve dans les parages.

C'était pourtant si calme pendant le confinement !

Raoul a encore les mots en tête de racaille, de karcher, et aujourd'hui celui d'« ensauvagement », que de mots qui, loin d'apaiser les tensions, incitent à la provocation et à la division.

Quelle est la position de Raoul dans tout ça ?

Et bien, il ne participe pas au débat ; il s'occupe de la mobilisation pour l'action revendicative du jeudi 17 septembre et des autres actions prévues... Les luttes pour l'emploi et le pouvoir d'achat lui paraissent bien plus importantes dans le contexte que nous connaissons.

Deux éléments essentiels de la plateforme revendicative qui est à l'ordre du jour, sans oublier bien sûr tous les aspects de la protection sociale, avec les retraites notamment, les services publics sans oublier aussi l'école, la dégradation de l'environnement et le réchauffement climatique, et sans omettre non plus l'action pour la paix et le désarmement.



Comme il est intermittent du spectacle, il pose avec force le problème de la culture. Elle n'est vraiment pas valorisée quand on voit les programmes indigents et répétitifs qui sont présentés par la télévision.

Bien sûr, comme il vit en milieu rural, il se préoccupe de l'état de notre agriculture.

Chez nous, dans le Sud, des vignes sont abandonnées, des exploitations viticoles disparaissent, de nombreuses caves coopératives ferment...

Chez nous, et partout ailleurs, c'est parfois dramatique et les agriculteur·trices se posent la question de leur survie quand ils, elles ne « craquent pas ».

Bref, la crise touche de plein fouet ce secteur de notre économie.

Il se demande si le débat qui s'est développé sur le port du masque n'est pas tout simplement destiné à faire diversion par rapport à l'analyse de la situation préoccupante que nous vivons.

À ce sujet, il ne craint pas de mettre en cause la logique de notre système social fondé sur le mécanisme du profit et partant sur l'exploitation des travailleur·ses.

On le voit, il est loin de vouloir participer à la querelle dans laquelle sont engagés Balto et Isodore, il a vraiment des préoccupations d'une autre nature et d'un autre niveau !

Quant au masque, il le met quand il va faire des courses au supermarché du coin (non plus à Auchan, par solidarité avec les futures victimes du plan de restructuration) et quand il assiste à une réunion ou qu'il assistera à une manifestation !

Il est conséquent avec son engagement militant Raoul !

**Michel Manauta UFR, SNR**  
avec l'aimable contribution de  
**Jacques Cros, militant**  
de Cessenon sur Orb 34



## ORGANISATIONS SYNDICALES

**J'ai le pouvoir  
de protéger  
mon activité  
syndicale.**



**Ce qui est essentiel pour nous à la Macif, depuis plus de 30 ans, c'est de protéger l'activité syndicale de nos partenaires.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

**Contactez-nous : [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)**

Assurances  
Banque  
Santé  
**Essentiel pour moi**

